



Rapport d'activité Année 2025

Quelles sont nos missions ?

Notre mission principale est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Article L.4622-2 du Code du Travail.

Notre rôle s'articule autour de 4 actions :

✓ ACTION EN ENTREPRISE :

L'action en milieu de travail s'inscrit dans une véritable démarche de prévention des risques professionnels, mission prioritaire et préalable à la préservation de la santé au travail.

Toutes les actions réalisées dans le cadre de cette mission, par les équipes pluridisciplinaires aux compétences spécifiques et complémentaires, sont animées par le Médecin du Travail.

✓ SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ :

Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs, organisé et assuré sous l'autorité du Médecin du Travail, s'adapte à la situation de chacun.

Il est équivalent pour tous les salariés, quel que soit le contrat et réalisé par un professionnel de santé dès l'embauche.

✓ CONSEIL :

Le service conseille l'employeur, les travailleurs, les représentants du personnel et les services sociaux sur toutes les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail.

Cette mission s'exerce notamment par la participation à l'évaluation des risques et dans le cadre des actions en milieu de travail.

✓ TRAÇABILITÉ ET VEILLE SANITAIRE :

Le Médecin du Travail participe à des enquêtes, à des études épidémiologiques et à des actions de santé publique.

Les données recueillies par les membres de nos équipes pluridisciplinaires sur les risques professionnels, les expositions professionnelles et sur l'état de santé peuvent être exploitées de façon anonyme et collective pour permettre d'orienter les politiques nationales et régionales de prévention en santé au travail

Les moments forts de l'année

Assemblée Générale
Webinaire Risque routier

JANVIER

MARS

Intégration d'un Technicien en Prévention

Webinaire Risque routier

MAI

JUIN

Intégration d'un Médecin du Travail
Audit blanc (certification spec niveau 1)
Nouveau site internet AMEBAT
Assemblée Générale Ordinaire

Signature du CPOM

Arrêté du 25/09/25 fixation du coût moyen
national de l'offre de services des SPSTI

SEPTEMBRE

OCTOBRE

Obtention de l'agrément de service 2025-2030

Obtention certification SPEC 2217 -niveau 1

Enquête de satisfaction régionale auprès de
nos adhérents et de leurs salariés

Mise en route de la cellule PDP

NOVEMBRE

DECEMBRE

Webinaire Fortes chaleurs

Territoire géographique

L'AMEBAT intervient sur près de 138 communes de la Loire-Atlantique, situées principalement au Sud de la Loire et à l'Est du département.

L'AMEBAT dispose de six centres médicaux.

L'équipe administrative est basée au siège de l'AMEBAT.



Adhérents et Salariés suivis

L'AMEBAT suit essentiellement les entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

L'année 2025 confirme que le nombre d'entreprises et le nombre de salariés suivis à restent stable.

2 450

Entreprises
dont 249
nouveaux
adhérents

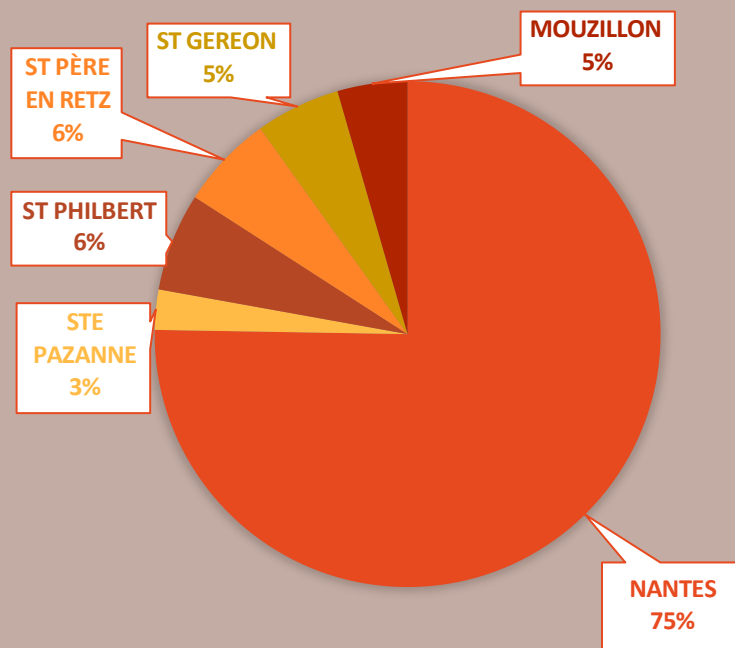
26 875

Salariés
suivis dont
1014
nouveaux
salariés

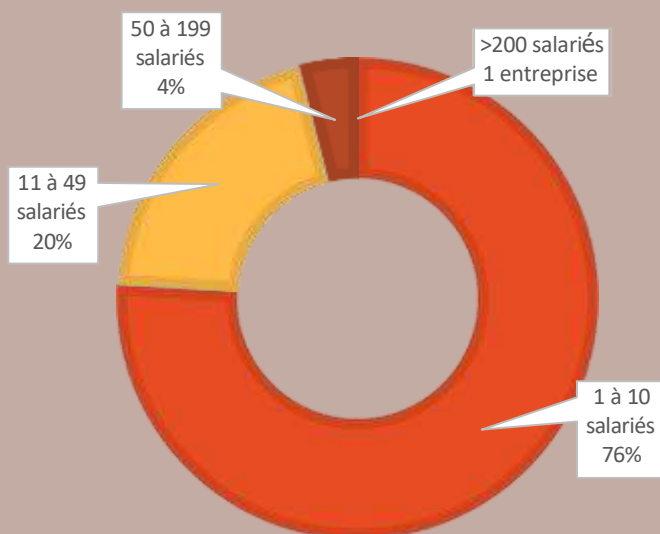
76 %

Entreprises
avec 1 à 10
salariés

Répartition des effectifs suivis par centre



Adhérents par tranches d'effectifs



Notre Gouvernance

L'AMEBAT est administrée par un Conseil d'Administration paritaire et placée sous la surveillance d'une Commission de Contrôle.

Le Conseil d'Administration gère les intérêts de l'association et prend toutes les décisions utiles au bon fonctionnement du service.

Il est composé de 16 membres, dont 8 membres représentant les employeurs et 8 membres représentant les salariés des entreprises adhérentes.

En 2025, le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois

La Commission de Contrôle, surveille l'organisation et le bon fonctionnement du service.

Elle est composée de 1/3 de représentants des employeurs et de 2/3 de représentants des salariés.

Le mandat des membres de la Commission de Contrôle est concomitant avec celui des membres du Conseil d'Administration.

En 2025, la Commission de Contrôle s'est réunie 2 fois.

L'Assemblée Générale est composée des représentants des entreprises adhérentes dûment mandatés.

Elle se réunit au moins une fois par an, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice et chaque fois qu'elle est convoquée par le Président.

En 2025, l'Assemblée Générale s'est réunie 2 fois.

La Commission Médico-Technique, formule des propositions relatives aux priorités du Service et aux actions à caractère pluridisciplinaire. Elle est composée des référents des différents pôles d'activité et de la Direction.

En 2025, la CMT s'est réunie 8 fois.



Financement

L'AMEBAT est exclusivement financée par les cotisations des entreprises adhérentes.



35 Collaborateurs
(30.5 ETP) agissent
ensemble pour la
prévention dans les
entreprises

9

Médecins du Travail

9

Secrétaires Médicales

5

IDEST (infirmiers en santé au travail)

6

Intervenants en Prévention des Risques Professionnels

6

Fonctions supports



En 2025, l'AMEBAT compte 2 départs et 2 embauches



Durant l'année nous avons enregistré 46 arrêts maladie ce qui représente 1 597 heures de travail soit l'équivalent de 222 jours d'arrêt.



PARCOURS DE FORMATIONS

En 2025, les actions de formation ont concerné 16 salariés et ont totalisé 766 heures dispensées.

OFFRE SOCLE

Chaque entreprise adhérente à notre service bénéficie d'une « OFFRE SOCLE », harmonisée au niveau national depuis l'entrée en vigueur de la Loi Santé Travail du 2 août 2021.

Trois axes ont été définis pour cadrer l'offre de service socle :

- le suivi individuel de la santé des travailleurs,
- la prévention des risques professionnels,
- la prévention de la désinsertion professionnelle.

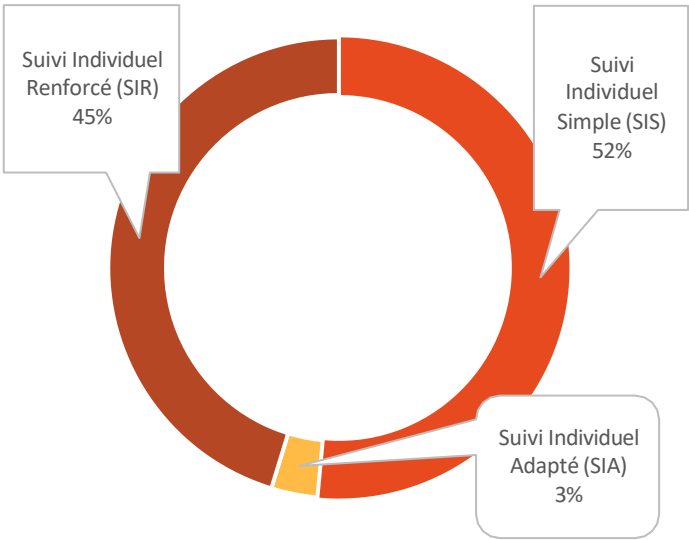
Suivi individuel de la santé des Travailleurs tout au long de leur parcours professionnel

Le suivi individuel de la santé des travailleurs constitue une mission essentielle de l'AMEBAT,

Il s'inscrit dans une logique de prévention, d'anticipation des risques professionnels et de maintien durable de l'employabilité des salariés tout au long de leur parcours professionnel.

REPARTION DES SALARIES PAR TYPE DE SUIVI INDIVIDUEL

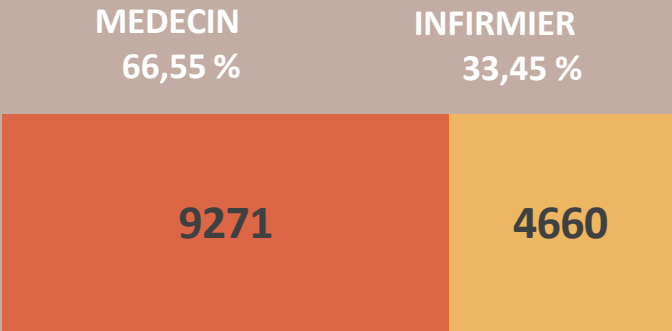
Chaque salarié bénéficie d'un type de suivi individuel (*Simple, Adapté, Renforcé*) en fonction de ses conditions d'emploi (*exposition à certains risques, âge, conditions de travail ou type de contrat*)



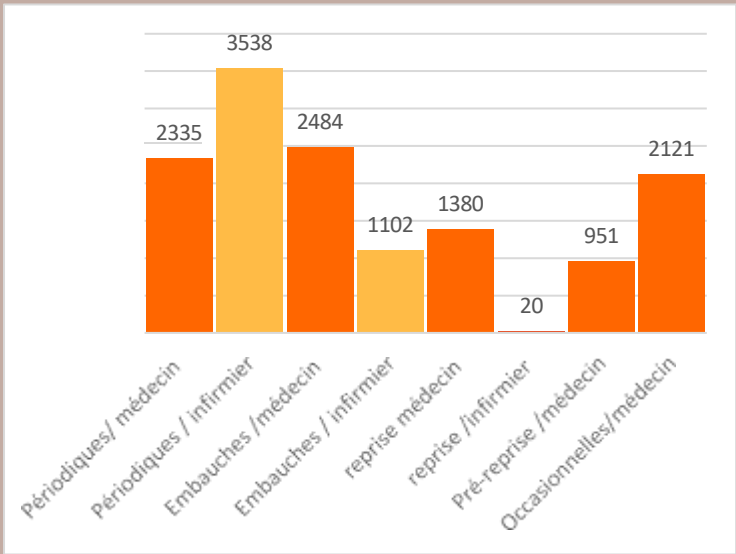
13 931

VISITES REALISEES

En 2025, 13 931 visites ont été réalisées par les Médecins et les infirmiers(ères) en santé au travail.



REPARTION DES VISITES MEDCIALES REALISEES PAR MOTIFS ET PAR PROFESSIONNELS DE SANTE



26 763 convocations envoyées

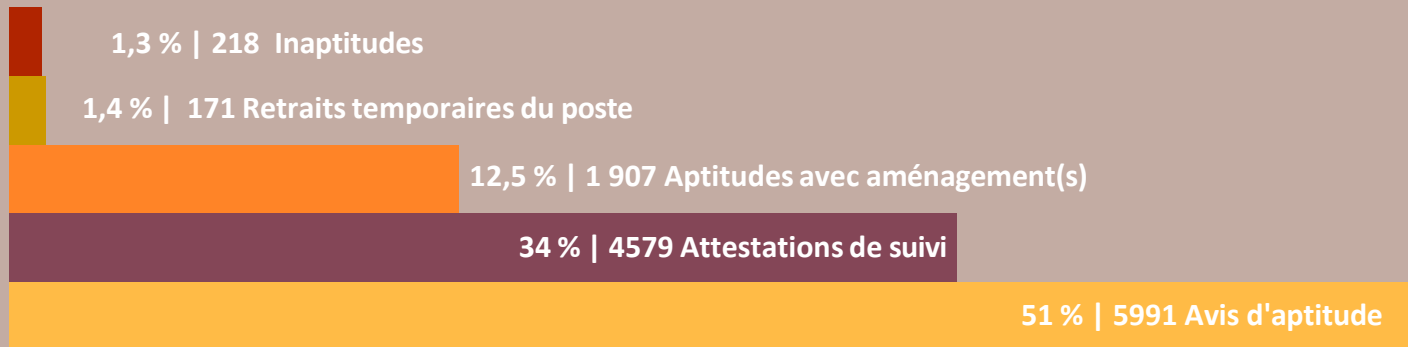
13 931 Visites réalisées

dont : **1 573 visites ou entretiens ont fait l'objet d'une double visite**

6.45% d'absences non excusées

AVIS, APTITUDES ET INAPTITUDES

En 2025, **12 866** avis ont été rendus par les équipes médecins et infirmiers(ères).



CELLULE DE PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNEL

15 % des avis de visites médicales comportent des propositions de mesures individuelles d'aménagement du poste ou du temps de travail qui participent au maintien en emploi.

11 salariés ont été accompagnés lors d'un essai encadré

À compter de novembre 2025, les médecins du travail de l'AMEBAT peuvent saisir la cellule PDP afin de permettre aux salariés dont ils assurent le suivi de bénéficier d'une prise en charge destinée à mobiliser une expertise pluridisciplinaire complémentaire, en vue de favoriser leur maintien en emploi par la mise en œuvre de dispositifs adaptés.

ORIENTATIONS

4 091 Salariés ont fait l'objet d'une orientation, soit **7,5 %** des consultations effectuées.

MEDECIN
GENERALISTE

834

SERVICE
SOCIAL

66

SPECIALISTES
266

dont
PSYCHOLOGUES
98

Actions en milieu de Travail

Les actions en milieu de travail (AMT) se font sous délégation ou en collaboration avec le Médecin du Travail et son équipe pluridisciplinaire.



80

Actions de
conseils et
de mise à
jour DUERP

17

Etudes de
métrologie

110

Participations
au CSE

276

Etudes de
postes

169

Nouvelles
fiches
entreprises

130

Mises à jour

1727

Actions de conseil et
préconisations adaptées
Accompagnement des entreprises
Rédaction de rapports

PROJET DE SERVICE 2025 -2030

Le projet de service, engagé en 2025 et prévu jusqu'en 2030, s'articule autour de six grandes thématiques, déclinées en actions à mettre en œuvre sur les cinq années à venir.

Pour rappel, ce projet de service est une obligation réglementaire pour les Services de Prévention et de Santé au Travail. Il planifie, pour 5 ans, les actions prioritaires et moyens à mobiliser.

PROJET DE SERVICE 2025-2030

6 THÉMATIQUES / 20 ACTIONS

1

PRÉVENTION DE LA
DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE

2

PRÉVENTION DES
RISQUES
PROFESSIONNELS

3

ACCOMPAGNEMENT
NOUVEL ADHÉRENT

4

SUIVI SANTÉ
TRAVAIL

5

INFORMATIQUE

6

AMÉLIORATION
CONTINUE

Retour sur l'année 2025

Ce rapport annuel retrace les principales actions menées par le service au cours de l'année 2025.

Une année charnière, marquée par le renouvellement de notre agrément et l'élaboration de notre projet de service pour les cinq prochaines années, par l'obtention du niveau 1 de la certification SPEC 2217, ainsi que par la signature tripartite du CPOM 2025-2030.

Ces temps forts traduisent l'engagement du service dans une démarche structurée d'amélioration continue de ses pratiques et de ses offres.

Nos offres de services ont été définies afin de répondre au mieux aux besoins de nos entreprises adhérentes, de leurs salariés, ainsi qu'aux travailleurs indépendants.

Notre cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) s'est structurée au cours de l'année et est devenue pleinement opérationnelle en fin d'exercice. Elle poursuivra son développement au fil du temps et des retours d'expérience, dans le cadre de la démarche d'amélioration continue engagée par le service.

L'AMEBAT reste pleinement mobilisée pour répondre, au plus près, aux besoins de ses adhérents.

Je tiens enfin à remercier l'ensemble des équipes de l'AMEBAT pour leur engagement et leur travail quotidien au service des enjeux de prévention et de santé au travail.



Magalie BELLANGER-VIAVANT - Directrice de l'AMEBAT